

Protocole d'accueil

Etude surveillée

L'étude surveillée sera effective à compter du 1^{er} septembre de 16h30 à 17h45 pour les élèves d'élémentaire du groupe scolaire Véchin et d'Arthur Bureau.

La prise en charge des enfants se fera dans le respect de l'ensemble des gestes barrières. Les règles de sécurité sont strictement les mêmes sur le temps scolaire et sur le temps périscolaire ainsi que toutes les mesures sanitaires concernant le nettoyage et la désinfection.

Encadrants :

	Véchin	Véchin	Véchin		Bureau	Bureau
Lundi	José DO NASCIMENTO	Murielle MAURIZE	ATSEM GAMBETTA		Sylvie MAURY	ATSEM GAMBETTA
Mardi	José DO NASCIMENTO	Théo MOISUC	ATSEM GAMBETTA		Sylvie MAURY	ATSEM GAMBETTA
Jeudi		Sylvie MAURY	ATSEM GAMBETTA		ATSEM GAMBETTA	ATSEM GAMBETTA
Vendredi	José DO NASCIMENTO	Théo MOISUC	ATSEM GAMBETTA		Sylvie MAURY	ATSEM GAMBETTA

Port du masque obligatoire et respect des gestes barrières pour le personnel encadrant.

Conditions et modalités d'accueil :

L'accès à l'étude surveillée est ouvert à tous les enfants.

Une inscription préalable est à effectuer au service scolaire de la mairie, 48h avant le 1^{er} jour de fréquentation.

1. Le temps de l'étude surveillée :

Après le lavage des mains et le passage aux toilettes si besoin, les enfants seront accueillis dans les salles de classe de l'étude surveillée pour y travailler.

2. La sortie :

Le parent est invité à reprendre leur enfant au portail de l'école. Aucune sortie ne sera autorisée avant 17h45 pour ne pas perturber le travail des enfants.

Il est formellement interdit de rentrer dans les locaux de l'étude surveillée.

3. Les mesures sanitaires :

Les salles de classe et les sanitaires seront nettoyés et désinfectés conformément au protocole sanitaire soit 1 fois par jour.

Un tableau de bord sera à remplir chaque jour et après chaque passage.

L'aération des locaux sera effectuée au minimum 15 minutes toutes les 3 heures.

4. Suspicion d'un cas de COVID 19 :

En cas de suspicion, l'enfant est immédiatement isolé dans la salle prévue à cet effet.

Les parents seront prévenus sans délai et devront immédiatement venir le chercher. L'enfant ne pourra alors pas être accepté de nouveau à l'étude surveillée sans certificat médical indiquant qu'il est apte à revenir en collectivité.

La Direction de l'école et le service scolaire de la mairie devront être informés sans délai.

Les précautions prises par le personnel périscolaire	Les précautions prises par les parents
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Prise de température avant départ du domicile. ✓ Port du masque obligatoire. ✓ Désinfection des locaux 1 fois par jour conformément au protocole sanitaire. ✓ Vigilance des applications des gestes barrière auprès des enfants et des adultes sur place : <ul style="list-style-type: none"> • lavage des mains avant l'entrée dans les salles de classe de l'étude surveillée ; avant et après chaque passage aux toilettes, 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Prendre la température de votre enfant tous les matins. Elle doit être inférieure à 38°C. ✓ Rappel des gestes barrière aux enfants. ✓ Pour éviter un maximum les risques, merci de veiller à la taille des ongles de vos enfants. Des ongles courts permettent un nettoyage des mains plus efficace. ✓ Port du masque obligatoire pour les adultes aux abords de l'école. ✓ Respect des distanciations. ✓ Fourniture de mouchoirs en papier jetables. ✓ Marquage de TOUS les vêtements et accessoires de chaque enfant avec lavage très régulier. <p style="color: red; font-weight: bold;">✓ En cas de risque supposé ou avéré de contagion COVID-19, de vous ou d'un de vos proches, prévenir sans délai la direction de l'école et le service scolaire de la mairie.</p>